CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 29 Juin 2018

OBJET: Compte administratif pour l'exercice 2017.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi vingt-neuf Juin, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET. Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO. Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Noël GUERINI. Haouaria HADJ-CHIKH. Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA. Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN. Nicole JOULIA. Christophe MASSE, Danielle MILON, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ, Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO, Richard MALLIE donne procuration à Sandra DALBIN, Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA, Yves MORAINE donne procuration à Solange BIAGGI, Michèle RUBIROLA donne procuration à Rosy INAUDI, Josette SPORTIELLO donne procuration à Benoît PAYAN

ÉTAIT ABSENT:

Martine VASSAL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 Juin 2018 ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET: Compte administratif pour l'exercice 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Madame Martine VASSAL, Présidente du département ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur BORÉ, 1er Vice-Président, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 chapitre II du titre I du livre VI du CGCT, et du tome 2 titre 4 chapitre 1 paragraphe 7 de l'instruction M52 :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes arrêté aux résultats suivants :

Budget principal:

0	Investissement	183.675.267,09 €
0	Fonctionnement	282.629.935,85 €
0	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 ^(*)	98.954.668,76 €

Budgets annexes:

Centre médico-psyco-pédagogique Départemental (CMPPD)

0	Investissement	172.525,87 €
0	Fonctionnement	593.664,48 €
0	Résultat à la clôture de l'exercice 2017 ^(*)	766.190,35 €

Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DMEF)

0	Investissement	2.703.132,79 €
0	Fonctionnement	509.875,72 €
0	Résultat à la clôture de l'exercice 2017 ^(*)	3.213.008,51 €
0	Résultat définitif ^(*)	3.480.250,40 €

Ports départementaux

0	Investissement	51.660,39 €
0	Fonctionnement	93.642,89 €
0	Résultat à la clôture de l'exercice 2017 ^(*)	145.303,28 €

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

0	Investissement	800.620,31 €
0	Fonctionnement	387.279,30 €
0	Résultat à la clôture de l'exercice 2017 ^(*)	1.187.899,61 €

- de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes comme proposé dans le rapport ;
- pour l'opération de compte de tiers relative à la construction de la faculté d'ontologie, d'autoriser la régularisation du résultat comptable par crédit d'ordre non budgétaire (débit du 1068 et crédit du 4582003) pour un montant de 500.000,00 €

(*) Après reprise des résultats antérieurs. A noter que l'instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

A l'unanimité
Abstention du groupe Socialiste et Ecologiste et du groupe Socialistes et Républicains.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée